

La gouvernance du PLUi-HM d'ECLA est prévue par la Délibération de prescription du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'Habitat et plan de Mobilité (PLUi-HM) du 27 avril 2023. Le schéma ci-dessous illustre cette gouvernance.

CO-CONSTRUCTION POLITIQUE ET VALIDATION POLITIQUE

CONSEILS MUNICIPAUX

Maire, Adjoints, Conseillers municipaux

- **Débatent sur les orientations du PADD, participent aux comités de secteurs et aux ateliers thématiques lors des phases de diagnostic et de règlement**
- **Bénéficient du droit d'alerte***

CO-CONSTRUCTION POLITIQUE

COMITÉS DE SECTEURS

5 comités de secteurs : Maires, Adjoints, Conseillers municipaux, toute autre personne

- **Échangent des éléments de connaissance, enjeux, projets, aspects techniques et sensibles**

ATELIERS THÉMATIQUES

Maires, Adjoints, Conseillers municipaux, tout autre élu des communes

- **Échangent sur les éléments de diagnostic et les orientations du PADD.**

COMITÉ DE PILOTAGE (COPI)

Président et Vice-Président à l'urbanisme d'ECLA, Président du SCoT du Pays Lédonien, Binôme d'élus de chaque commune, Membres du cotech

- **A tout moment : impulse la dynamique du projet, organise et suit le déroulement de la procédure**

COMITÉ TECHNIQUE (Cotech)

Président d'ECLA, Vice-Président à l'urbanisme, DGS, DGA aux Grands Projets et Aménagement durable, Direction Urbanisme, 5 membres désignés de chaque secteur ou 1 membre désigné par secteur, Service instructeur du Pays Lédonien, l'AUDAB en accompagnement, les prestataires retenus

- **Coordonne les travaux et organise le déroulement de la procédure**
- **Mobilisé avant les comités de pilotage, ateliers thématiques, comités de secteurs, conférences des maires, conseils communautaires.**

VALIDATION POLITIQUE

CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DES MAIRES

32 Maires d'ECLA

- **Définit les modalités de collaboration entre les communes avant la Délibération de prescription du PLUi-HM, et présente les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) après l'enquête publique.**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Président, Vice-présidents et Conseillers communautaires d'ECLA

- **Délibère sur les grandes phases de la procédure : prescrit l'élaboration du PLUi-HM, débat sur les orientations du PADD, tire le bilan de la concertation, arrête le projet, approuve le PLUi-HM.**

*Si une commune estime que la prise en considération de sa problématique est insuffisante, elle pourra user de son droit d'alerte par courrier auprès du bureau communautaire élargi de l'agglomération.



Secteur 1 :
Ouest et Sud-Ouest

Secteur 2 :
Plateau

Secteur 3 :
Urbain et vallée de la Vallière

Secteur 4 :
Nord

Secteur 5 :
Ex Val de Some